

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

L'œuvre Republicaine

Il paraît que la République « n'a rien fait ». Nous lisons cela, ces jours derniers, dans le Bulletin d'un Comité bonapartiste. Ce Comité, qui s'est baptisé lui-même, s'intitule de « l'Appel au Peuple », ce qui signifie qu'il se soucie du peuple autant qu'un boudhiste de Saint-Joseph. En réalité, ce qu'il appelle de tous ses vœux, c'est Victor-Napoléon et si celui-ci revenait un jour, le peuple ne serait convié à la fête que pour payer les violons et regarder danser.

Mais ce reproche, adressé au régime parlementaire, nous le retrouvons dans tous les journaux réactionnaires qui demandent ce qu'a fait la République.

La question est incomplète et mal posée. Avant de dire ce qu'elle a fait, nous pourrions parler un peu de ce qu'elle n'a pas fait. C'est aussi une manière de comparer et si elle ne plaît pas à nos réactionnaires, il n'y a vraiment que de leur faute.

D'abord la République a conservé intact le territoire national. Elle n'a diminué la France d'aucune province. Elle n'a pas fait Waterloo; elle n'a pas fait Sedan. Elle n'a pas livré la Patrie à trois invasions étrangères; elle n'a pas fait tuer sur les champs de bataille des millions de jeunes Français.

Je ne sais pas si les nationalistes comptent cela pour rien.

Mais s'ils veulent se rendre compte de l'opinion du pays, que ne proposent-ils à leurs électeurs de recommencer un peu les guerres de l'Empire?

Quant à l'œuvre accomplie par la République, on peut la mesurer d'un coup d'œil. Pour cela, il n'est que de comparer la situation dans laquelle se trouvait la France il y a trente-quatre ans, et celle qu'elle occupe aujourd'hui.

D'un pays qui était sous la botte prussienne, elle a fait cette France qu'on respecte et dont on recherche l'alliance et l'amitié.

La France était sans armée, sans marine, proie offerte à toutes les convoitises, à tous les envahisseurs. La République lui a donné le puissant instrument de défense nationale qu'elle possède aujourd'hui.

Elle était sans crédit. La République lui en a refait un, que rien ne peut compromettre. Elle a presque triplé notre réseau de chemins de fer; elle a donné aux travaux publics un développement considérable en construisant des canaux, en perfectionnant l'outillage des ports.

Elle a créé de toutes pièces notre empire colonial, en donnant à la France la Tunisie, l'Indo-Chine, le Sénégal, Madagascar, c'est-à-dire un domaine dix fois plus grand que le territoire de la métropole elle-même.

Mais cette besogne considérable, qui suffirait à assurer la gloire d'un régime, n'a pas absorbé tout l'effort de notre République.

C'est elle qui a donné à notre pays toutes les libertés dont nous jouissons : liberté de parler et d'écrire, liberté de réunion, liberté d'association, liberté de conscience. C'est elle qui, brisant l'œuvre de l'Empire, a donné les libertés communales. C'est elle qui a créé la liberté syndicale et fourni à la classe ouvrière cet incomparable instrument d'émancipation par la loi de 1884. C'est elle encore qui a fait la loi sur les accidents du travail; sur la réglementation des heures de travail et cette loi sur la mutualité qui a donné à celle-ci une puissance et une impulsion telles qu'on est en droit de tout en espérer désormais.

N'est ce pas à la République encore que nous devons ce développement vraiment prodigieux de l'enseignement?

Je ne parle pas de son œuvre anticléricale qui a libéré la société civile

de la domination romaine, car c'est pour cela surtout que les réactionnaires de tous poils la combattent. Et je ne voudrais ici faire état que des faits sur lesquels tout le monde pourrait tomber d'accord, s'il est permis d'espérer quelque bonne foi de nos adversaires.

Est-ce à dire que tout soit fait. Oh ! loin de là. La tâche de la République ne sera pas achevée tant qu'il y aura des malheureux, tant qu'il y aura des ignorants.

On exige beaucoup de la République, car on attend beaucoup d'elle. Et c'est son honneur de provoquer ces espérances et ces impatiences.

Mais ceux-là n'ont pas le droit de lui reprocher sa prétendue impuissance qui se réclament, ouvertement ou non, de ces régimes déchus dont elle a acquitté les dettes et réparé les crimes.

Il faut une belle impudence, en effet, aux réactionnaires, cléricaux et nationalistes, pour oser dire que la République n'a rien fait, alors que, grâce aux libertés qu'elle leur a départies elle-même, ils n'ont cessé de la combattre, de s'acharner contre elle.

Nous le demandons, quel est le régime qui aurait pu traverser tant de crises, faire face à tant d'ennemis, et poursuivre quand même sa tâche de réformes et de relèvement ?

Emile LAPORTE

Chambre des Députés

Séance du 28 mars 1904

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

La Chambre reprend la discussion du projet portant la suppression de l'enseignement congréganiste.

Le paragraphe 2 du dernier chapitre est en discussion : il porte que la liquidation des biens et valeurs, qui aura lieu après la fermeture, s'opérera conformément à l'article 7 de la loi du 24 mai 1825.

M. de Castelnau dépose un amendement tendant à ce que le produit de la vente des biens ou valeurs, s'il ne revient pas aux donateurs ou testateurs, revienne à l'Etat pour aider à la construction ou agrandissement de maisons d'école. Cet amendement est réservé.

Plusieurs motions de MM. Suchetet, Lemire, sont rejetées.

Le paragraphe 3 est adopté; rapidement, les derniers paragraphes de l'article 4 sont votés et l'ensemble de l'article est adopté par 303 voix contre 231.

Plusieurs motions additionnelles de MM. Beauregard, Louis Ollivier, de Maillé, sont repoussées.

L'ensemble de la loi est mis aux voix.

Plusieurs députés expliquent leur vote : M. Maret déclare que pour lui il s'abstiendra.

Enfin, par 317 voix contre 269, l'ensemble du projet de loi est voté. Et la séance est levée.

Pour la laïque

Le général Gallieni, gouverneur de Madagascar, que les journaux nationalistes ont si souvent couvert d'éloges, vient de prendre un arrêté pour supprimer désormais toute subvention aux Associations religieuses.

Voici le texte de quelques « considérants » pris dans le Journal de Madagascar et ses dépendances :

« Considérant qu'en raison des progrès réalisés dans ces deux dernières années par les divers établissements de l'enseignement officiel à Madagascar, il y a eu lieu de fortifier l'organisation de cet enseignement, de lui donner une nouvelle impulsion dans la voie de l'instruction professionnelle, industrielle et agricole des indigènes et de lui réserver, à cet effet, les ressources financières dont dispose la colonie ;

« Considérant, d'autre part, la né-

cessité de continuer à imposer aux écoles de l'enseignement privé l'obligation de ne pas appliquer d'autres programmes que ceux des écoles officielles... »

Décidément, lui aussi, a compris le danger. Il prend des précautions pour l'enrayer. A l'heure où l'on discute au Parlement la suppression de l'enseignement congréganiste, cette décision ne manque pas d'éloquence...

Une déclaration de M. Bourgeois

M. Maurice Sarraut, dans la Dépêche, rapporte une conversation qu'il a eue avec M. Léon Bourgeois, au sujet de l'attitude prise par certains radicaux et socialistes contre le ministère et notamment contre M. Pelletan.

L'ancien président de la Chambre a fait les déclarations suivantes :

« Je suis tout à fait surpris, nous a-t-il dit, que les adversaires du cabinet songent à me mêler à leurs combinaisons. J'ai très nettement déclaré à certains de ceux qui m'ont écrit contre le ministère Combes la campagne actuelle que, non seulement ils n'avaient pas à compter sur le moindre concours de ma part, mais que je blâmais absolument leur attitude.

« J'ai tâché même de dissuader par avance ceux d'entre eux qui sont en relations personnelles avec moi de prendre une attitude néfaste pour la République, néfaste pour eux-mêmes. Je regrette, pour eux surtout, que mes conseils, inspirés par l'amitié, n'aient pas été mieux suivis.

« Je considérerais, a continué M. Léon Bourgeois, la chute du cabinet, en ce moment, à la veille des élections municipales, comme un malheur républicain. Quand à Pelletan, laissez-moi vous dire que ma sympathie pour lui s'accroît en raison même des attaques violentes et passionnées dont il ne cesse d'être l'objet.

« Je suis persuadé que la majorité républicaine saura faire son devoir en le soutenant dans les circonstances actuelles, et, pour ma part, je voterai pour lui, en regretant que ma situation personnelle et mon état de santé ne me permettent pas de lui donner un appui plus effectif que mon simple bulletin de vote. »

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

Port-Arthur a repoussé une nouvelle tentative pour bloquer au moyen de brûlots, le goulet de la radé intérieure.

Ce sont les contre-torpilleurs russes envoyés au devant des navires japonais par l'amiral Makharoff qui ont fait échouer cette tentative.

INFORMATIONS

Elections sénatoriales

Deux élections sénatoriales ont eu lieu dimanche :

AUDE

Inscrits, 744 ; votants, 743. — Au deuxième tour de scrutin : M. Barbaza, radical socialiste, 473 voix (élu) ; M. Marty opportuniste, 245 ; Nicolean, 22 ; bulletin blanc, 1

CALVADOS

Inscrits, 1,146 ; votants, 1,129.

MM. le comte de Saint-Quentin, républicain progressiste, 881 voix (élu) ; Année, nationaliste, 104 ; Léonce Parin, bonapartiste, 22.

Le Bey en France

Le Bey de Tunis rendra en juillet à M. Loubet la visite que le Président de la République lui a faite l'année dernière en Tunisie. Un navire de guerre conduira le bey de Tunis à Marseille et le ramènera. Le bey assistera à la revue du 14 juillet.

Le Désastre de la Réunion

Un câblogramme du gouverneur de la Réunion au ministre des colonies, confirme qu'un cyclone s'est abattu dans la nuit du 21 au 22 mars sur l'île. L'étendu du désastre n'a pas encore été évalué exactement.

La Suppression des Bureaux de Placement

Le Conseil municipal de Paris a voté mardi soir un crédit de 1 million 500.000 fr. pour assurer le paiement des indemnités nécessaires à la suppression des bureaux de placement de l'alimentation.

Ponts et Chaussées

Les grades de sous-ingénieurs des mines de première et deuxième classes sont respectivement substitués aux grades de contrôleurs principaux des mines de première et deuxième classes : le grade de contrôleur principal est substitué au grade de contrôleur principal de troisième classe : de même, les grades de sous-ingénieurs des ponts et chaussées de première et deuxième classes sont respectivement substitués aux grades de conducteurs principaux des ponts et chaussées de première et deuxième classes. Le grade de conducteur principal est substitué au grade de conducteur principal de troisième classe.

Petites Nouvelles

— Une élection au Conseil général a eu lieu dimanche dans le canton de Montréal-du-Gers (Gers).

M. Hourteillan, radical ministériel, a été élu contre M. Drouilhet-Lagrange, antiministériel.

— La police a arrêté, dimanche, à Paris, un individu au moment où, porteur d'un revolver, il se rendait au ministère des colonies pour tenter de tuer le ministre.

Cet individu, ancien professeur à l'école des sourds-muets, est fou.

— Apprenant l'arrivée du receveur des finances, le percepteur de St-Chinian (Hérault) s'est brûlé la cervelle ; le receveur a procédé aussitôt à la vérification de la caisse et a constaté un déficit de 3.000 francs.

— Dimanche, à Paris, a eu lieu la fête du Bœuf gras, organisée par les bouchers de la Villette.

— Dimanche s'est ouvert à Limoges le congrès des employés d'octroi.

REVUE DE LA PRESSE

De la Dépêche :

Mais, au fait, tout est truqué depuis longtemps dans le culte catholique, et les fidèles demandent constamment du nouveau. Vous rappelez-vous l'idée vraiment étonnante qui, il y a une année environ, germa dans la tête de Léon XIII, à propos de la célébration du vingt-cinquième anniversaire de son couronnement : la bénédiction papale photographiée ? L'entreprise fut lancée en France par le Figaro. Le journal boulevardier, rappelant que la bénédiction donnée sous les voûtes de Saint-Pierre s'étendait à la Ville et au Monde, *urbi et orbi*, ajoutait dans son boniment : « Le Saint-Père a tenu à faire plus encore. Afin que la Ville et le Monde pussent avoir, à leur tour, la joie et la consolation d'entendre sa voix, il a daigné consentir à utiliser une des plus merveilleuses inventions de la science moderne : le phonographe.

Revue de la Presse locale

De l'Union Republicaine, au sujet de l'attitude de M. Millerand contre le ministère Combes :

Plus que jamais, il est du devoir de tous les républicains de se sentir les coudes pour soutenir le chef du Gouvernement contre les attaques de tous ces vendus en chasse de portefeuilles.

C'est aussi dans ces douloureuses circonstances, que le bloc doit redoubler d'ardeur, afin de permettre à M. Combes de terminer son œuvre d'assainissement, pour continuer ensuite

par les réformes sociales qui attendent avec impatience leur réalisation, et la loi de deux ans.

Le Réformateur, sous le titre de *de-ci de-là*, résume les faits de la semaine :

Cahors n'a pas, depuis quelque temps, sa tranquillité ordinaire. Elle est troublée par des procès (*abracadabrants*), par des prospectus qui sont renversants quant à la lubricité humaine.

Nous avons eu aussi le départ des réservistes, leurs vingt-huit jours ayant pris fin. Nous leur adressons nos meilleurs compliments en ce qui concerne la marche. Les ayant vus en activité tous les jours, nous avons pu, par conséquent, constater le perfectionnement de leur allure militaire.

De la Défense :

La majorité incertaine et tyrannique, à laquelle nos faiblesses nous ont valu d'être livrés, a pour premier principe de procéder hypocritement, et de se présenter toujours sous le masque et avec le langage de la liberté. Leur bouche profane sans cesse son nom, tandis que leurs votes ne manquent pas une seule occasion de l'étrangler. Mieux que cela : pour légitimer leurs attentats, ils obscurcissent jusqu'à la plus simple notion de la liberté, de manière à essayer d'en faire perdre l'idée et le souvenir.

Du Quercinois :

Pour n'avoir pas voulu ou osé résister ouvertement, dès le principe, aux premiers empiétements du pouvoir sur les droits inviolables de la conscience, pour avoir cherché un *modus vivendi* avec la persécution qui faisait ses premières armes, nous sommes descendus jusqu'à ce degré de honte d'avoir un Combes à la tête du gouvernement du pays, un André à la guerre, un Pelletan à la marine. C'est-à-dire que les laquais ont mis les maîtres à la porte et se sont installés à leur place, pour leur infliger les plus durs traitements.

CHRONIQUE LOCALE

CHRONIQUE POLITIQUE DÉPARTEMENTALE

Les dix derniers chapitres, de X à XX. Notre course à travers le budget.

Balance.

L'ordre du jour est épuisé.

Nous avons « fait défilé » sous les yeux de nos lecteurs — nous n'osons pas dire, étant donné l'incomplet et la rapidité de ces chroniques, que nous avons « étudié » — les services départementaux les plus importants auxquels doivent pourvoir les recettes et les dépenses départementales. A notre allure, nous atteindrons aujourd'hui le but de notre course à travers le budget. Dimanche prochain et l'autre, 10 avril, veille de la réunion du Conseil général, nous voudrions considérer en quelques mots le rôle politique de notre Assemblée départementale ; nous justifierions ainsi la rubrique de nos chroniques hebdomadaires. La politique commande les finances et les finances commandent la politique. Le rôle politique et le rôle financier d'une assemblée publique sont en étroite union ; ils se confondent presque. Une différence : c'est que l'un passionné et l'autre court grand risque d'ennuyer acteurs et spectateurs. Les gens avisés brisent pourtant la coque avant de prétendre manger la noix. Qui en politique poursuit avec passion une idée sans en rechercher dans un préalable et calme examen tous les moyens de la réaliser et ses conséquences budgétaires, peut être un politicien non un homme politique. Les assemblées de notre pays soient préservées de telles gens !

Il nous reste, dans les dix derniers chapitres du budget de 1904, dont le total, on s'en souvient, s'élève à plus d'un million et demi, à faire connaître l'emploi d'une somme de 648.383 fr. 86, presque le tiers des dépenses. Qu'on se rassure ; la plus grande partie de notre tâche a été déjà remplie. Cette

somme comprend en effet, pour 386.800 fr. 54, les intérêts et les remboursements des emprunts contractés pour la construction et l'entretien de nos voies de communication ; et nous ne pouvons revenir sur la question de notre réseau vicinal ; nous y avons donné précédemment un rapide coup d'œil. Nous avons dit aussi que pour parer à ces dépenses, le département volait les 12 centimes extraordinaires autorisés par les lois de 1871 et de 1898. Les centimes ordinaires départementaux ne sont mis de ce chef à contribution que pour 9.481 fr. 77, plus pour une somme minime comprise dans l'intérêt et le remboursement d'un emprunt contracté en 1888 et affecté pour une part au service des aliénés et pour l'autre aux chemins vicinaux.

Les annuités de divers emprunts ayant eu des affectations spéciales (Ecoles normales, caserne de gendarmerie de Cahors, pont de St-Martin-Labouval, palais de Justice de Gourdon...) sont prévues au chapitre XVI pour un total de 47.839 fr. 20. Si à ce chiffre on ajoute le remboursement à la ville de Cahors, à titre de subvention départementale, d'une partie des annuités d'amortissement de l'emprunt contracté par notre ville pour la construction du collège de Jeunes filles, on doit déduire du chapitre une somme de 52.411 fr. 65, dont l'emploi est inéluctablement déterminé.

Il pourrait être intéressant d'examiner la situation du département au point de vue des emprunts. N'en avons-nous pas dit quelques mots, dans nos premiers articles, en résumant le rapport très clair que M. le Préfet a présenté à ce sujet au Conseil général ?

Le chapitre XIII, « subventions aux communes », doit aussi être « dégonflé » des 29.000 fr. que le Conseil général y a inscrits et qui sont partagés entre nos vingt-neuf conseillers généraux pour venir en aide aux travaux vicinaux de leur canton.

Nous connaissons donc l'emploi de la plus grande partie des crédits de nos dix derniers chapitres, et ce n'est plus qu'une somme de 117.640 fr. 44 dont la dépense reste à connaître.

Après les éliminations que nous venons d'y faire, il serait presque permis de dire que ces chapitres sont peu importants, bien que cependant ils pourvoient à des dépenses d'une incontestable nécessité. Ils n'exigent pas de grands développements et si à leur propos des discussions se sont produites dans l'assemblée, l'appréciation de ces débats trouverait mieux sa place dans un article spécial que dans ces lignes.

Pourrait-on blâmer le Conseil général d'avoir, au chapitre X, sur le rapport de M. Talou, voté une augmentation de 200 francs sur le traitement du Conservateur des archives ? Bien au contraire, ce fonctionnaire intelligent, dévoué et très consciencieux, mérite d'être encouragé pour la manière dont il prend soin, dans son cabinet ou durant ses tournées, d'assurer, autant qu'il est en lui, le maintien en bon état des documents dont quelque bénédictin se servira pour écrire l'histoire administrative de notre département. Ce service coûte 2.500 francs au budget ; ce n'est pas trop, et c'est un argent utilement dépensé.

4.000 fr. pour encouragement aux lettres, aux sciences et aux arts ! Le Conseil général du Lot n'est pas Louis XIV ! La relure des ouvrages d'administration pour la préfecture et les sous-préfectures, l'annuaire départemental, la Société d'archéologie de Cahors, un élève en pharmacie, des élèves sage-femmes et un sculpteur, lettres, sciences et arts caduciens, suffisent à sa gloire à l'instar du Grand-Roi ! C'est le chapitre XI que le même rapporteur a présenté et fait accepter d'enthousiasme, tout en appelant l'attention de M. le Préfet sur une certaine demoiselle Vergne, dont la Revue « politique et parlementaire » orne, par habitude mais sans

grand éclat, semblerait-il, la bibliothèque départementale, étonnée de cette étrange encouragement.

Il y a plutôt matière, dans le Lot, à encourager l'agriculture et les Sociétés et comices qui apportent à nos agriculteurs d'utiles conseils ou excitent en eux une salutaire émulation.

C'est sur le chapitre XII que sont pris le traitement et frais de tournée du vétérinaire départemental, les frais de tournée du professeur d'agriculture départementale, dont les actives conférences dans nos communes sont si suivies et si appréciées, les frais de tournée du professeur chargé du cours d'agriculture au collège de Figeac, et les subventions aux divers établissements, Sociétés et Comices agricoles.

Nos lecteurs savent ce qui en est advenu de l'impôt alloué au vétérinaire départemental.

En ce qui touche la Société agricole du Lot, M. Rey a demandé et obtenu que la subvention, réduite l'an dernier à 3.500 francs, lui fût maintenue, et, en outre, que l'obligation, à elle imposée, de supprimer les concours « boucheries », fût désormais levée. La Société agricole a donc été autorisée à disposer de son gré de ses ressources pour le plus grand intérêt de l'agriculture.

MM. Relhié, Costes et Talou se sont associés à M. Rey pour demander que la subvention au Comice agricole du canton nord de Cahors soit portée au même chiffre (200 francs) que celle des comices de Catus, Castelnau, Puy-l'Evêque. Il en a été ainsi décidé, et comme conséquence, la subvention que l'Etat accorde au comice du canton nord portera à 400 francs la somme à distribuer en prime aux cultivateurs voisins de Cahors.

Ce comice, récemment réorganisé, a justifié déjà les espérances fondées sur lui, et nul doute que de nombreuses adhésions nouvelles ne viennent chaque année confirmer son influence et témoigner de ses services.

Ce n'est pas sur le montant du crédit des articles 7 et 9 de notre chapitre, mais sur la manière dont sont distribuées les primes dans les concours hippiques et les concours d'animaux de l'espèce ovine de la race des causses du Lot, qu'une discussion très vive s'est élevée. MM. Vival et Larnaudie ont signalé au Conseil général certains faits qui, s'ils n'avaient pour auteurs des hommes d'une incontestable bonne foi, constitueraient de graves et blâmables abus.

MM. Cocula, Peyrichou, Lachèze, Delpon, Couderc et le rapporteur, M. Cassaignes, sont successivement intervenus. M. le Préfet a fourni des explications.

La session de septembre, le procès-verbal de la séance d'août a donné lieu à une rectification de M. Larnaudie, et on s'en est finalement remis à la sagesse et à la fermeté de M. le Préfet pour garantir la régularité des opérations des concours, s'assurer que les règlements ont été, sont et seront observés, pour prévenir, en un mot, toute erreur afin de n'avoir pas à la redresser.

M. Vival fait maintenir la subvention de trois cents francs pour le service de la vaccination sur le rouge du porc. Cette maladie semble surtout sévir dans l'arrondissement de Figeac, a fait observer M. Lachèze.

Enfin, après avoir, conformément aux propositions de M. le Préfet, porté à 100 francs les indemnités pour frais de déplacement aux ouvriers faisant partie de la Commission du travail, le total du chapitre XII a été arrêté à 15 850 francs.

Il serait fastidieux d'énumérer les subventions et indemnités diverses des chapitres XIII à XVII du budget ordinaire ; et les 3 derniers chapitres, ceux du budget extraordinaire, nous sont connus. Les chapitres XV et XX ne reçoivent d'ailleurs aucune allocation.

Les crédits des divers articles ont été adoptés sans provoquer de discussion, le Conseil général s'en remettant à l'appréciation de sa commission des finances. Et de fait, ces dépenses, les unes déterminées par des liquidations de pensions, les autres appliquées à des salaires ou indemnités, d'autres nécessitées par divers menus achats ou par des restes à payer sur les exercices antérieurs, d'autres enfin à titre de subventions justifiées par des considérations d'humanité ou d'équité, ces dépenses, disons-nous, sont en dehors de toute critique, quant à leur objet, et aussi croyons-nous, quant à leur taux.

Dans le vote de ce chapitre, nous devons pourtant indiquer l'intervention de M. Costes, mais non couronnée de succès, pour obtenir que contrairement à la proposition du rapporteur M. Peyrichou, la bibliothèque de Cahors qui, dit M. Costes est « départementale », reçoive une subvention de 500 fr. au lieu de 300 fr.

parfois du corps enseignant lui-même, ne puisse être justifiée par son insuffisance ou son inopportunité. Cette question a provoqué une échange de vues entre M. Larnaudie, rapporteur, MM. Costes, Cassaignes, Talou, Malvy père et Cocula.

MM. Cassaignes, Cocula, Malvy et Lachèze ont aussi donné leur avis sur le mode d'emploi, le meilleur à leurs yeux, du crédit destiné à encourager les instituteurs, à donner dans leurs écoles l'enseignement agricole.

Quand nous aurons dit que sur le chapitre XVI, rapporteur M. Costes, le Conseil général a accordé une augmentation bien justifiée de 300 fr. à l'homme aimable et obligeant, au professionnel consciencieux et habile qu'est M. Harang, le sténographe de l'Assemblée départementale, à qui l'on doit la reproduction complète et souvent la mise au point exacte et fidèle de débats parfois ardents et peut-être confus, nous aurons, croyons-nous, rappelé à nos lecteurs les points les plus saillants du budget départemental, ceux qui méritent le plus d'appeler leur attention et leur examen personnel.

Nous sommes donc parvenus, à l'ultime et annuel rapport de M. Lachèze qui a la spécialité, non exempte de difficultés, de présenter, à la fin de chaque session d'août, la « récapitulation par chapitre des recettes et des dépenses », « la Balance » de notre budget.

Le Conseil adopte, la séance est levée et la session close, suivant la formule.

Comme l'ordre du jour du Conseil général, notre sujet est épuisé. Nous devons du moins le considérer comme tel. Combien encore n'y aurait-il pas à dire cependant ! Aurons-nous été assez heureux pour donner aux lecteurs du Journal du Lot, une idée générale suffisamment précise de l'état de nos finances départementales ? Notre modeste plume n'aura-t-elle pas trahi notre désir peut-être trop ambitieux ?

A notre rubrique ouverte dans ses colonnes, le Journal du Lot apportera dans les affaires générales, politiques ou financières, de notre département, comme il s'est efforcé de le faire, le souci de l'exactitude et de la bonne foi ; c'est l'excuse qu'il trouve, pour le passé, à la longueur de ces chroniques pourtant rapides, et pour l'avenir à ses coups d'œil professionnellement curieux et même indiscrets, sur la politique départementale.

LA LOI DU 30 MARS 1900

Durée du travail

C'est le 1^{er} avril prochain que la loi du 30 mars 1900 produira son plein effet. Voici quelle devra être la durée du travail effectif journalier dans les divers établissements industriels.

Durée de dix heures. — Dans tous les ateliers féminins et dans tous les ateliers dans lesquels des hommes travaillent avec des enfants ou des femmes, dans tous les chantiers où il y a des enfants ou des femmes.

Il suffit de la présence d'une femme ou d'un enfant pour soumettre tout le personnel à la durée du travail effectif de dix heures.

Durée de douze heures. — Dans tous les ateliers utilisant un moteur inanimé ou ne sont occupés que des hommes âgés de plus de dix-huit ans ; dans tout atelier occupant, sans enfants ni femmes, plus de vingt hommes âgés de plus de dix-huit ans.

Durée illimitée par la loi. — Dans tous les ateliers occupant moins de vingt ouvriers ou ne sont pas utilisés des moteurs inanimés et où ne travaillent que des hommes âgés de plus de dix-huit ans ; dans tous les chantiers n'occupant que des hommes.

Repos hebdomadaire. — N'est obligatoire que pour les enfants, les filles mineures et les femmes. — Ce repos peut être pris le dimanche ou un jour quelconque de la semaine au choix de l'industriel. — Toutes les personnes ne sont pas obligées à prendre le repos le même jour.

Les hommes âgés de plus de dix-huit ans peuvent travailler le dimanche ou tout autre jour choisi pour le repos des femmes et des enfants.

Tableau de l'emploi du temps. — Les industriels dont les ateliers doivent pratiquer la durée de dix heures sont dans l'obligation d'adresser à l'inspecteur du travail un tableau donnant les heures du travail et des repos ainsi que le jour choisi pour le repos hebdomadaire. Le duplicata de ce tableau doit être affiché dans l'atelier. Ce tableau doit être adressé avant le 1^{er} avril 1901 à l'inspecteur du travail.

Salaires des ouvriers. — Le législateur, en établissant deux périodes de deux ans pour la réduction à dix heures de la durée du travail, a manifesté son désir de voir maintenir le même salaire ; cependant, aucun article de la loi ne le formalise spécifiquement.

Tolérances. — Il est facultatif à l'inspecteur divisionnaire du travail de lever les restrictions sur la durée du travail journalier et du repos hebdomadaire dans les industries énumérées à l'article 5 du décret du 15 juillet 1893 modifié. Ces industries sont trop nombreuses pour que nous puissions les énumérer ici. C'est-à-dire qu'il peut pour ces industries, soit autoriser temporairement de travailler plus de dix heures jusqu'à douze heures par jour tout le personnel astreint à une durée de travail de dix heures, soit autoriser le travail des en-

fants et des femmes le jour choisi pour le repos hebdomadaire ; et, il est à présumer que pour l'octroi de ces tolérances il tiendra compte aux intéressés de l'empressement qu'ils auront mis à observer la loi.

Pénalités. — Tout industriel qui aura omis d'adresser le tableau de l'emploi du temps à l'inspecteur du travail, avant le 1^{er} avril 1901, pourra être poursuivi en simple police et puni d'une amende de 5 à 15 fr. Il sera passible de deux amendes si le tableau précité n'a pas été affiché dans l'atelier.

Tout industriel qui aura occupé les hommes âgés de plus de dix-huit ans au-delà des limites légales de chaque catégorie, sera passible de poursuites correctionnelles et puni d'une amende de 5 à 15 fr. par personne indûment employée. Les tribunaux correctionnels peuvent réduire l'amende à moins de 5 fr. par ouvrier.

Tout industriel qui aura occupé plus de dix heures par jour des enfants de moins de dix-huit ans, des filles mineures ou des femmes de tout âge, ou plus de six jours sur sept, c'est-à-dire le jour du repos hebdomadaire, sera passible de poursuites en simple police et condamné à une amende de 5 à 15 fr. par personne indûment employée. Les tribunaux de simple police ne peuvent abaisser l'amende au-dessous de 5 fr. par personne.

Les industriels sont engagés à couper et à conserver les présentes instructions afin de les suivre au besoin

F. G.

Concours pour chevaux de selle

Un Concours pour chevaux de selle de pur sang et de demi-sang de trois ans, hongres et pouliches, présentés montés, aura lieu à Périgueux, le jeudi 23 avril prochain, à midi.

Pour être admis dans ce concours, les animaux présentés doivent : 1^o être nés et élevés dans les départements suivants : Basses-Pyrénées, Landes, Hautes-Pyrénées, Haute-Garonne, Gers, Ariège, Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne, Lot, Gironde et Dordogne ; 2^o être issus d'un étalon national approuvé ou autorisé ; 3^o appartenir à un propriétaire français ou domicilié en France ; 4^o n'avoir pas quitté depuis trois mois ou moins la circonscription du concours ; 5^o avoir une taille de 1 mètre 48 au minimum. Les animaux de pur sang anglais ne seront pas admis à prendre part à ce concours.

29 primes seront réparties ainsi qu'il suit : Une prime de 500 fr. ; une prime de 400 fr. ; trois primes de 300 fr. ; quatre primes de 250 fr. ; huit primes de 200 fr. ; huit primes de 150 fr. ; quatre primes de 100 fr. Soit ensemble 6 000.

Chaque concurrent, en se faisant inscrire, devra déposer : 1^o Le certificat d'origine de l'animal qu'il engage, établi conformément aux règlements de l'administration des haras ; 2^o Pour les femelles, une déclaration du propriétaire légalisée par le maire, constatant que la pouliche engagée lui appartient en propre et ne jouit pas d'une des primes de conservation décernées dans les concours de pouliches destinées à la reproduction ; 3^o Une somme de 5 fr. par cheval engagé, pour droit d'inscription.

Sont exclus les animaux reconnus atteints d'un des vices rhébitaires prévus par la loi.

L'âge des chevaux se compte du 1^{er} janvier de l'année de leur naissance.

Les chevaux seront présentés montés en filet et selle anglaise et essayés aux trois allures du pas, du trot et du galop de chasse. La martingale est tolérée.

Les piqueurs français sont seuls admis à monter.

Les déclarations devront être parvenues à la préfecture de la Dordogne, à Périgueux, au plus tard le jeudi 21 avril courant, à six heures du soir, terme de rigueur.

Les demandes d'inscription devront indiquer les gares d'où les animaux seront expédiés à destination du Concours.

Statistique viticole

Une statistique dressée par l'administration des contributions indirectes établit que pendant le mois de février, les quantités de vins sorties des chais des récoltants du département du Lot s'élève à 7.486 hectolitres et que le stock commercial de la fin de février restant chez les marchands en gros est de 9.721 hectolitres.

Le total des vins enlevés de chez les récoltants depuis le commencement de la campagne (1^{er} septembre 1903) est de 44.262 hectolitres.

Bourses d'enseignement primaire supérieur

A la suite des examens des 7 et 11 mai 1903, auxquels se sont présentés 5.106 aspirants (2.940 garçons et 2.166 filles), 2.247 candidats ont été déclarés admissibles (1.243 garçons et 1.004 filles).

Parmi les bourses accordées à 599 garçons et à 513 filles, 9 ont été attribuées au département du Lot.

Cadiégués Marie-Apolline, née le 20 octobre 1888 à Aynac : Demi-bourse d'internat à l'école primaire supérieure de St-Céré.

Cassan Célestine, née le 6 janvier 1889 à Espéroux : demi-bourse d'internat à l'école primaire supérieure de Saint-Céré.

Couderc Aldéric-Adrien, né le 13 septembre 1889 à Lamothé-Cassel : demi-bourse d'internat à l'école primaire supérieure de Montcuq.

Courounet Charles-Clément, né le 23 février 1889 à Nozac : demi-bourse d'internat à l'école primaire supérieure de Lúzoch.

Deirieu Marie, née le 15 novembre 1889 à Cassagnes : demi-bourse d'internat à l'école primaire supérieure de Montcuq.

Gisbert Marie, née le 11 novembre 1888 à Flaungac : demi-bourse à l'école primaire supérieure de Montcuq.

Laparra Eulalie-Catherine, née le 25 décembre 1888 à Douelle : demi-bourse d'internat à l'école primaire supérieure de Montcuq.

Saderne Louis-Michel, né le 23 janvier 1890 à Puybrun : demi-bourse d'internat à l'école primaire supérieure de St-Céré.

Triou Guillaume-Léopold, né le 7 janvier 1889 à Bio : bourse d'entretien à l'école primaire supérieure de St-Céré.

CAHORS GRAVURES EN TAILLE DOUCE M. MAZIÈRES

1^{er} ADJOINT

Petit, alerte, nerveux, volontaire — dans le bon sens du mot — cet homme sans ambition a été certainement le plus clairvoyant de nos édiles des deux derniers conseils municipaux, et ce n'est certainement pas l'offense que de dire qu'il est depuis longtemps déjà le pilote éclairé de la barque municipale.

De minimis non curat praetor, dit un proverbe latin. Mais il n'est si bon capitaine qui n'ait besoin d'un lieutenant qui lui crie : casse-toi lorsqu'un danger inattendu, une rafale subite menace la stabilité du vaisseau.

Après Costes, Mazières disait une proclamation récente dont on peut voir encore ce tins exemplaires sur la mur des notre ville.

Pourquoi faut-il que ces prévisions semblent compromises et comment expliquer la retraite volontaire dans laquelle, le premier adjoint de la ville de Cahors veut, dit-on, se réfugier.

Ce n'est certainement pas que l'honorable adjoint sente que le peuple n'est plus de cœur avec lui ; ce n'est pas qu'il soit persuadé que les colomnes carrières qu'on a déversées sur sa personnalité soient devenues des articles de foi. Le peuple hait les autorités, lorsqu'ils marchent contre lui et contre ses volontés ; mais il hait non moins les hommes sans volonté, qui fuient sans cesse les responsabilités, qui se dérobent dans les moments difficiles et sont prêts à s'incliner devant des cénacles d'intrigants qui cherchent, à force de bruit à donner l'illusion du nombre et de la force.

Mais lorsqu'il sent qu'un homme veut, et qu'il veut bien, lorsqu'il sent que cet homme se sert de l'autorité qu'il lui a déléguée, pour le bien de tous, les clameurs des coteries et des vagues personnalités dont les intérêts particuliers voudraient faire fléchir l'intérêt général, lui apparaissent comme quantités négligeables et ne sont, malgré leurs efforts, que la « vox clamans in deserto ».

Monsieur Mazières, par la pratique prolongée des affaires, par le sens très net de ce qui est possible et réalisable, comme de ce qui, dans l'état actuel des choses n'est que rêve et utopie, a sa place marquée dans le prochain Conseil municipal. Les électeurs républicains de Cahors ne comprendraient pas son abstention.

Et si sa retraite se confirmait, il n'est pas douteux qu'il en faudrait savoir la véritable cause et qu'il chercherait à établir clairement les responsabilités de ceux — quels qu'ils soient — qui, achèvement ou passivement, ont manœuvré pour écarter de la lutte un homme profondément républicain et vraiment démocrate.

REMO.

Rectification

Notre « gravure en taille douce » de M. Daurensan, contient une légère erreur : nous avions dit : « Cinq années de magistrature dont deux de présidence. Une carrière brillante qui ne devra rien à l'ancienneté ».

En consultant l'annuaire de la magistrature, nous voyons en effet que c'est depuis 11 ans et non depuis 5 que M. Daurensan appartient à la magistrature.

Nommé juge suppléant non rétribué le 23 mars 1893 à Rochefort et le 15 juin 1893 à St-Jean d'Angély, il est demeuré en la même qualité jusqu'au 2 décembre 1898.

Pendant ces 5 années et demi, il a siégé fréquemment et a rempli d'une façon constante les fonctions de substitut.

LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

Les membres de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen, section de Cahors, se sont réunis en assemblée générale le dimanche 27 mars 1904, à 10 heures du matin dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

Trente-un membres sont présents. Se font excuser : MM. Ladoux, Merger, Laubat, Molinié et Lérin.

M. Costes, sénateur, préside. En ouvrant la séance, il déclare qu'il pense être l'interprète de l'assemblée en adressant à la famille Trarieux, au sujet du deuil qui vient de la frapper, l'expression de la profonde sympathie de la section de Cahors (approbation unanime).

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté sans observation.

Il est donné lecture de deux demandes d'admission. Selon l'usage, le vote sur ces deux candidatures aura lieu à la prochaine séance.

Il est procédé au vote sur les demandes présentées à la dernière séance. Quatre candidats ayant obtenu plus des 2/3 des suffrages sont admis.

Le secrétaire donne lecture des deux vœux suivants proposés par M. Lérin :

1^o Les membres de la section de Cahors de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen, expriment le vœu que l'affaire Dreyfus soit enfin réglée, conformément aux principes du droit humain et regrettant qu'on ne puisse atteindre les criminels, grands et petits, qui ont faussé et entravé l'action de la justice, envoient au loyal colonel Picquart, l'expression de leur unanime sympathie.

2^o Les membres de la section de Cahors, résolument attachés à la politique de défense et d'action républicaine et fermement convaincus de la nécessité de maintenir l'union étroite du bloc républicain contre les entreprises des nationalistes, des cléricaux et des congréganistes de toute sorte, envoient à M. Combes, Président du conseil, le nouveau témoignage de leur respectueuse confiance ; associé à ces témoignages tous ses collaborateurs et, particulièrement, le citoyen Camille Pelletan, ministre de la marine, et comptent sur l'énergie du gouvernement pour mener à bonne fin les réformes politiques et sociales impatiemment attendues par tous les vrais républicains.

Ces deux vœux sont adoptés à l'unanimité.

Au sujet de la conférence annoncée et après un échange de vues, le secrétaire est autorisé à écrire, au nom du président, pour prier M. Viviani de vouloir bien venir à Cahors dans le courant d'avril.

Le secrétaire donne ensuite lecture de la correspondance reçue :

1^o Communications du Comité central au sujet :

a) Des délégués à l'assemblée générale. — La section désigne M. Scignobos pour la représenter.

b) De l'élection des membres du Comité Central soumis au renouvellement. — La section donne son adhésion à la liste proposée par le Comité.

c) Des vœux qui seront discutés au Congrès de 1904. — La section donne pleins pouvoirs à son délégué pour voter au mieux des intérêts de la Ligue.

2^o D'une lettre qui a été adressée à tous les membres de la Section et qui a trait au vote de l'ordre du jour relatif à l'incident Dejean-Guieysse.

Le secrétaire estime qu'on doit se rallier à l'avis du Comité central puisque M. Dejean « n'a pas été déplacé pour cause politique » ; mais la proposition du secrétaire général de la Ligue eût peut-être gagné à être moins acerbe et moins ironique. M. Dejean a soumis son cas à toutes les sections de France, qui avaient bien le droit, ce semble, d'émettre un avis, sans avoir pour cela la prétention de s'ériger en cour d'appel.

Et sans vouloir insister plus qu'il ne convient sur cet incident, les membres de la Ligue de Cahors ont été péniblement surpris du ton de la lettre qui leur a été adressée le 15 février 1904.

Plusieurs membres proposent le maintien de l'ordre du jour du 7 février. Après discussion cependant, la proposition du secrétaire est acceptée.

On passe enfin à l'élection du bureau.

On propose le maintien du bureau actuel avec adjonction d'un 2^o vice-président, le président ne résidant pas à Cahors.

Le secrétaire remercie l'assemblée en ce qui le concerne, mais déclare qu'il ne veut plus des fonctions de secrétaire qui sont très absorbantes.

L'assemblée décide de nommer un secrétaire-adjoint et néanmoins de conserver ses fonctions au secrétaire actuel.

Le bureau est alors ainsi constitué :

MM. Président : Costes, sénateur. Vice-président : Mazières, 1^{er} adjoint. Masure, professeur. Rigal, instituteur. Secrétaire : Coueslant, imprimerie. Secrétaire-adj. : Marmiesse, typographe.

Après l'élection du bureau, le président donne la parole à M. Ozanne qui avait bien voulu se charger de faire une causerie sur l'« Arménie ».

M. Ozanne expose la Question Arménienne en utilisant avec un sens

critique remarquable, les numéros du journal Pro Armenia reçus par la section. Tout d'abord le distingué professeur décrit le cadre où s'est conservé à travers les siècles une population énergique, laborieuse et chrétienne et il montre les causes profondes de l'arrivée des Kurdes pillards, nomades et musulmans, s'installant sur les hauteurs en vue de l'exploitation méthodique des Arméniens. Puis les faits de cruauté qui ont attiré la pitié de l'Europe en 1894-95 sont exposés dans leurs origines fantastiques et religieuses et le tableau fut navrant de ces 250.000 personnes, sur 900.000, massacrées avec la complicité de celui qui théoriquement était chargé de les protéger. Mais devant le Sultan rouge les victimes étaient des révoltés, des révolutionnaires, des malfaiteurs et les Kurdes massacrés, représentant la police et l'ordre ; ils étaient les gendarmes de l'hôte d'Idia-Kiosk.

Mais n'y a-t-il pas quelque chose à faire pour sauver de la destruction totale une population entière ? M. Ozanne s'est posé la question et il y a répondu en montrant que les termes de la convention de Berlin étaient des plus précis, qu'ils permettaient à un concert de puissances européennes une intervention diplomatique légale et qu'il était nécessaire pour que l'honneur de la civilisation fût sauvé, que ce concert se fit au plus tôt et par l'initiative de la France. D'où une agitation nécessaire de l'opinion publique sur cette question, — et de cette agitation, qui est mieux qualifiée que la Ligue des Droits de l'Homme pour en prendre la direction ?

Tel est le résumé d'une causerie clairement et finement dite, admirablement ordonnée dans son ensemble et dont le seul défaut est de n'avoir été exposée que devant un public trop restreint.

M. Costes remercie M. Ozanne au nom de tous les membres présents et le félicite vivement.

Pour les sinistrés du Lot

On sait qu'à la suite des sinistres exceptionnels de l'année 1903, le Parlement vota des crédits qui furent répartis entre les agriculteurs de France.

Un crédit supplémentaire de 1.200.000 francs demandé par le ministre de l'agriculture, fut en outre accordé.

Nous sommes heureux d'annoncer que sur ce crédit, à la suite des démarches faites par nos représentants, notamment par le dévoué sénateur M. Cocula, M. le ministre de l'agriculture vient de mettre à la disposition de M. le Préfet du Lot, une somme de 19.400 francs destinée à être répartie entre les sinistrés les plus nécessiteux qui ont subi des dommages en 1903 et n'avaient pu être encore suffisamment secourus par l'administration.

Conseil municipal

Le Conseil municipal se réunira, extraordinairement et d'urgence, le mardi 29 mars courant, à 8 heures précises du soir.

Ordre du jour :

Bourse à l'école polytechnique. — Demande de M. Cros.

Renouvellement de bail. — Demande Emile Marguet.

Place Lafayette. — Pétition des habitants du faubourg Labarre.

Rivière du Lot. — Prise d'eau. — Pétition Rouget Isidore.

Rue du Lycée. — Proposition de M. Gagnac.

Conseil d'Etat. — Affaire Lavergne. — Communication d'une décision.

Rue Rousseau. — Demande de M^{me} Antoinette Cruzel.

Rapports des Commissions.

Conseil départemental

Le conseil départemental se réunira demain mercredi 30 mars, à dix heures du matin, à l'hôtel de la préfecture.

Il statuera sur les affaires suivantes :

Institutrices. — Propositions supplémentaires pour promotions de classe au choix.

Instituteurs et institutrices. — Récompenses honorifiques pour 1903-1904 ; propositions.

St-Céré. — Ecoles primaire supérieure et élémentaire de filles ; projet d'appropriation et de construction.

Bretenoux. — Appropriation d'une troisième salle de classe à l'école de filles.

Carennac. — Ecole mixte de Marnigues ; appropriation d'un local.

Saint-Chels. — Construction scolaire ; travaux supplémentaires.

Gorses. — Demande de création d'un emploi d'adjointe.

C. A. P. — Quatre demandes de dispense de stage.

Saint-Simon. — Secrétariat de mairie ; demande d'autorisation.

Felzens. — Secrétariat de Mairie ; demande d'autorisation.

Tribunal Correctionnel

Audience du 28 Mars 1904

Vol de poules. — Le sieur Dulac Pierre, âgé de 59 ans, cultivateur à Peyrilles, inculpé de vol de poules, est condamné à 1 mois de prison.

Le sieur F... Paul, âgé de 44 ans ex-banquier à Cahors, inculpé d'abus de confiance et de banqueroute simple, s'entend condamner à 3 mois de prison. Il bénéficie toutefois de la loi de sursis.

Les sieurs F... Pierre, âgé de 12 ans, apprenti chapelier et S... chiffonnier demeurant tous deux à Cahors, sont inculpés de vol de cuivre et recel.

Vu l'heure tardive, le tribunal, après l'audition de nombreux témoins, renvoie l'affaire à demain pour les plaidoiries.

A l'audience de ce soir, F... a été acquitté comme ayant agi sans discernement. S... est condamné à 100 francs d'amende avec sursis.

Arrondissement de Cahors

Larroque-des-Arcs. — Acte de probité. — Mme Marie Vitrac, de Larroque-des-Arcs, ayant trouvé sur la route de Larroque, une superbe broche en or, d'une certaine valeur, s'est empressée de la remettre à la personne qui l'avait perdue. Elle a refusé toute récompense.

Maxou. — Dans notre dernier numéro nous avons publié un entrefilet concernant l'instituteur suppléant de notre commune; nous avons dit que ce jeune homme était un ancien élève de Montfaucou.

Nous recevons à ce sujet une correspondance où il est affirmé que cet instituteur a fait ses études dans les écoles primaires d'Aubin (Aveyron) et de Luzzech (Lot), et qu'il a reçu dès lors une éducation purement laïque.

Nous sommes heureux de faire cette rectification.

Cabrerets. — Accident mortel. — Le nommé Sigalas venait de Cahors monté sur sa charrette, lorsque, à deux cents mètres environ de la gare de Conduché, le cheval s'emballa, et, malgré tous les efforts de son conducteur, ne put être maîtrisé.

La charrette ayant fait un violent soubresaut, Sigalas fut projeté à terre, se tuant sur le coup.

Le cheval fut arrêté à Cabrerets.

Prayssac. — Fêtes d'inauguration de l'ancien collège d'Arrie. — Ces fêtes s'annoncent des plus brillantes; à moins de mauvais temps, Prayssac verra le 10 avril l'un de ses plus beaux jours, et la fête rappellera par sa grandeur et son éclat celle du 5 avril 1847 dont parlent encore beaucoup de Prayssacois, date de l'inauguration du monument du maréchal Bessières.

Parmi les nombreuses notabilités qui ont été invitées à assister à la cérémonie et qui ont déjà en grand nombre accepté l'invitation, nous pouvons citer avec M. de Monzie, chef de cabinet représentant M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, M. le Préfet du Lot, MM. les Députés et Sénateurs du Lot, M. M. les Conseillers généraux de l'arrondissement de Cahors, MM. les Conseillers d'arrondissement, M. l'Inspecteur d'Académie, M. l'inspecteur primaire de la 2^e circonscription, MM. les Conseillers de préfecture, MM. les chefs de Division de la préfecture, MM. les Maîtres et Adjointes des communes du canton et des communes limitrophes, etc., etc.

Le banquet démocratique aura lieu à 5 heures du soir dans la cour de l'école des garçons et sera servi par M. Francés de Fumel, dont la réputation n'est plus à faire depuis longtemps.

Nous rappelons que les cotisations fixées à 3 fr. 50, sont reçues chez M. Monteil secrétaire de la mairie, ou chez M. Giphoul, directeur du cours complémentaire, jusqu'au dimanche 3 avril inclusivement.

Arrondissement de Figeac

Figeac. — Tribunal Correctionnel. — Audience du 26 mars.

— Noémie Ducloux, épouse Bombezy, 29 ans, de Bretenoux, condamnée dernièrement par défaut pour rébellion à la gendarmerie, le jour de la manifestation qui précéda l'arrestation de l'abbé Delrieu, fait appel de ce jugement. Elle est condamnée à six jours de prison.

— Pierre Bureau, 20 ans, de Vigeois (Corrèze), est poursuivi pour différents vols. Le tribunal le condamne à six mois de prison et ordonne la restitution des objets soustraits.

Estiment qu'il est de leur devoir d'adresser à ces éminents hommes d'Etat les témoignages sincères de leur dévouement et de leur attachement.

Ils tiennent à assurer le citoyen Combes, président du conseil, qu'ils sont fermement décidés à le soutenir dans la lutte engagée pour mener à bien la laïcisation complète dans tous les services et le vote des réformes démocratiques et sociales qui doivent apporter plus d'égalité dans les charges et plus d'humanité dans la nation.

Ils félicitent, en outre, le citoyen Vival, député, des votes sincèrement républicains qu'il émet à la Chambre pour soutenir le ministre libérateur dans les assauts que lui livrent toutes les forces rétrogrades coalisées auxquelles viennent se joindre certains arrivistes, faux républicains.

Ils chargent le citoyen Vival de remettre en leur nom cette adresse au chef du gouvernement.

(Suivent les signatures).

Arrondissement de Gourdon

Gourdon. — Etat civil du 1^{er} au 15 mars. — Naissances: Maria Danglars, à la Peyrugue; Renée-Marie Louise-Joseph Ségny, boulevard Mainiol; Louis-Augustin Puybaref, avenue Gambetta; Paule Marie-Jeanne Isaac, rue Cardinal-Fatinière.

Marriage: Baptiste Laverigne, cultivateur, et Marie-Hortense-Rosalie Delfau, sans profession, de Vaillac.

Décès: Catherine Deviers, sans profession, 76 ans, veuve Vigie, de Costerastie; Antoine Massias, dit Henri, rentier, 58 ans, boulevard Mainiol; Marie Poncet, sans profession, 68 ans, veuve Vincent, à Largentière.

Prouilhac. — Enseignement primaire. — Par arrêté préfectoral en date du 26 mars 1904, Mme Aragon, née Seize, ancienne élève-maîtresse de l'école normale de Cahors, ancienne institutrice adjointe déléguée à l'école primaire supérieure de Montcuq, est nommée institutrice titulaire à Prouilhac, commune de Gourdon, emploi créé.

Souillac. — Fête du Port. — Les habitants de notre charmante banlieue se préparent à célébrer leur fête annuelle du Jour de Pâques.

Un comité est chargé d'organiser les réjouissances.

Le Lot souterain

Une excursion mouvementée L'Igüe de Cavanies

(Suite)

Arrivent successivement à mes côtés mes compagnons de route: Mon frère, M. Cagnac Jean, M. Gaven, M. St-Chamant. Nous possédons trois bonnes lanternes et sommes munis copieusement de cordes. Du sommet du cône nous dévalons rapidement une pente de plus de trente mètres, non sans avoir heurté plusieurs fois en entraînant quantité de cailloux. Parfois, quelques-uns de ces derniers forment une nappe peftrifiée; alors ce sont des glissades ce qui n'est guère plus amusant. Nous sommes bientôt en face d'une seconde excavation dont l'entrée nous paraît assez large. L'obscurité devient profonde. M. Gaven et mon frère partent en éclaireurs. Nous suivons sur un terrain en pente, argileux, assez pénible à gravir. Dix mètres environ et nous nous trouvons en face de blocs énormes tenant comme par équilibre et semblant défendre l'entrée de trois galeries qui s'ouvrent devant nous. Malheureusement la rareté de l'air, l'oppression que nous éprouvons, la direction des couleurs ne nous donnent pas l'espoir de trouver d'issue. Dans une encoignure, nous nous montrons le squelette d'un chien, mort d'inanition probablement après avoir cherché vainement à s'échapper de cet immense sépulchre où on l'avait jeté. Nous tentons un dernier effort. Nous gravissons une galerie à pic, haute de trois mètres, sans point d'appui et à l'aide d'une gymnastique des plus prononcées. Nos éclaireurs nous informent alors qu'ils sont absolument arrêtés et qu'il n'y a plus qu'à rebrousse chemin et nous venons d'explorer la galerie du du sommet, celle qui nous donnait le plus d'espoir! C'est bien la retraite. Nous redescendons assez péniblement. D'autres galeries s'offrent à nous: une dans laquelle je m'engage à plat ventre en poussant ma lanterne. Résultat: cinq ou six mètres de profondeur et pas d'issue. Reste la dernière. Celle-ci, plus spacieuse, se dirige en sens inverse. Nous la suivons et nous débouchons à une hauteur de dix mètres dominant la partie inférieure du cône où nous nous trouvons précédemment. Comme toute descente de ce côté est impossible, nous retrogradons, laissant M. Gaven avec sa lanterne, sur le bord de l'orifice, dominant une partie du gouffre. Quand nous arrivons sur le cône la lumière apparaît lointaine comme une étoile, accrochée on ne sait comment aux parois de l'immense salle.

Soudain, la lueur disparaît, et bientôt après M. Gaven nous rejoint. Par acquit de conscience nous explorons encore tous les recoins. Rien n'échappe à nos yeux et ce n'est que lorsque nous avons constaté l'impuissance de nos efforts, que nous hélons nos amis restés à l'orifice du gouffre. Le soleil dore encore la lucarne où nos amis apparaissent comme des nains. Les voix résonnent formidablement. On s'entend très bien malgré la hauteur. M. Delbru, le sympathique conseiller municipal de Cahors — explorateur du gouffre en 1882 — qui a bien voulu assister à notre descente et surveiller les préparatifs, nous crie: «Etes-vous prêts? Sur notre réponse af-

firmative, le palan descend. M. Saint-Chamant monte sans trop de difficultés, puis vient mon tour. J'emporte, avec moi, une sacoche de stalactites qui me gêne considérablement. Arrivé à un mètre de l'orifice, surplombant cet immense dôme de quarante mètres, je reste en panne. Grâce à une corde de secours et à M. Saint-Chamant qui me happe par une épaule je suis littéralement extrait du gouffre. Il est des situations plus divertissantes, d'autant plus que nous nous apercevons peu après, que la corbe du palan est usée à l'endroit du crochet ce qui nous oblige à modifier notre appareil. Un moment après nos amis nous rejoignent.

L'exploration a pris fin et a duré exactement une heure et demi. M. Delbru, qui n'a cessé de nous prodiguer ses conseils, nous invite très aimablement à casser la croûte et à déguster une bouteille de vieux Cahors, ce que nous acceptons avec plaisir, car nous sommes exténués. Il nous offre encore d'envoyer un attelage prendre notre matériel sur place, pour le porter jusqu'à Cavanies, où nous avons laissé notre véhicule. Nous sommes confus de tant d'amabilité et nous nous confondons en remerciements. Il est huit heures du soir quand nous rejoignons, à Bégoux, le convoi chargé de nous ramener à Cahors. Nous serons vivement la main à M. Gaven, dont l'énergie au cours de l'exploration nous a été d'un grand secours et donnons rendez-vous, à M. Delbru, pour une prochaine excursion. Comme pourront en juger nos lecteurs, on est sûrement touriste par vocation mais... l'est-on toujours par plaisir?

Gervais NICOLAI.

Bibliographie

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 27 rue Racine, Paris, 7^e — Sommaire du 27 mars 1904.

Nacla: Courrier du Dimanche. — A. N. Parthenis: Dén suprême. — Gyp: Cloche (suite). — André Theuriet: La Sœur de lait (suite). — Pierre de Lano: Terr' Neuve (suite). — Pierre Saes: La course aux millions (suite). — Aloïphe Ribaux: La Vieillesse aux Lilas. — Variétés. — Petite correspondance.

La pêche du printemps

Dans les rivières du Sud-Ouest de la France vient de commencer la grande pêche importante du printemps.

Dans la Garonne et ses affluents, dans la Dordogne, la Saône, la Charente, la Boute, la Sèvre niortaise, vers les Landes en dessous du bassin d'Arcachon, dans la Leyre, la Midouze et surtout dans l'Aour, chaque pêcheur se compose de trois équipes de trois hommes.

Dans l'Aour, par exemple, l'un des pêcheurs reste sur la berge, tenant un corbe à laquelle est fixé une Sanne de 50 à 80 mètres de long sur 2m50 de large et garnie d'un coté d'anneaux de plomb et de l'autre de filets de liège; les deux hommes restés dans le bateau entraînent l'autre extrémité de la Sanne en la déroulant en travers de la rivière.

Ayant ainsi établi un barrage vertical, ils reviennent à force de rames amarrer la longue corbe fixée au filet; à un cabestan placé près d'une petite plage en pente douce préparée pour l'échouage.

Ce cabestan viré rapidement ramène le filet sur la berge, et les deux extrémités se trouvant réunies, il forme une longue poche dans laquelle sont les poissons qui remontaient le courant à ce moment.

On tire à terre le filet par ses deux extrémités. Des coups de filet amènent jusqu'à 120 poissons argentés, pesant une moyenne de quatre livres.

On arrive à donner neuf coups de Sanne par heure.

La vente des aloses est d'un produit très rémunérateur au printemps pour les pêcheurs des rivières du Sud-Ouest.

L'Année Scientifique et Industrielle

L'attribution récente du prix Nobel de cent mille francs à MM. Curie et Becquerel a attiré l'attention générale sur le radium et les travaux auxquels ces corps aux propriétés si curieuses a donné naissance.

En dépit de l'incomparable intérêt que présente l'étude de la radio-activité, celle-ci cependant ne constitue pas à elle seule, à beaucoup près, le bilan scientifique de l'année qui vient de s'écouler.

Chronique Scientifique

Une révolution dans l'éclairage

LA LUMIÈRE LA PLUS PRATIQUE

Nous avons précédemment expliqué (1) comment la découverte d'un procédé pratique de fabrication du Carbone de Calcium cristallisé était en train de révolutionner l'industrie de l'éclairage. Il suffit en effet de mettre ce carbone en contact avec de l'eau à la température ordinaire pour obtenir un dégagement de gaz acétylène. Il en résulte que, aujourd'hui, chacun a à sa disposition un moyen d'une extrême simplicité pour s'éclairer aussi abondamment, aussi luxueusement qu'il le désire sans dépendre d'une compagnie de gaz ou d'électricité, sans être à la merci des divers accidents inhérents à toute exploitation industrielle. Nous voulons dans ce second article, montrer qu'à ses autres qualités l'acétylène joint celle d'être le mode d'éclairage le moins onéreux.

M. VIOLLE, un savant dont l'autorité est indiscutée, a établi, qu'à volume égal, l'acétylène, brûlé dans des becs convenables, est de quinze à vingt fois plus lumineux que le gaz d'éclairage ordinaire.

En effet, l'unité de mesure lumineuse est le carcel-heure, c'est-à-dire une lumière d'une puissance d'un carcel pendant une heure; et pour obtenir un éclairage continu d'un carcel il faut, en une heure, brûler, suivant les becs, 105 à 150 litres de gaz ordinaire, tandis que l'acétylène donne la même lumière avec une consommation de 7 litres et demi seulement par heure. Il faut donc, pour le formulai M. VIOLLE, pour obtenir le même effet lumineux, quinze à vingt fois moins d'acétylène que de gaz ordinaire.

Voyons maintenant à combien revient l'acétylène.

Observons d'abord que la réaction du Carbone de Calcium sur l'eau se produisant à froid, la mise en marche du générateur ne coûte rien, et, une fois celui-ci acquis, la seule dépense est celle du carbone.

Or, le Carbone de Calcium concassé occupe à peu près un volume de un litre par kilogramme et chaque kilogramme donne naissance à 300 litres d'acétylène. Le Carbone de Calcium est fourni par le Syndicat des Carburiers ou Société Commerciale du Carbone de Calcium, 2, rue Blanche, à Paris qui exploite les brevets BULLIER. Le prix au détail est de 37 à 44 francs les cent kilos, suivant la distance des localités aux usines.

Cent kilos de carbone produisant 30 mètres cubes d'acétylène, le prix du mètre cube d'acétylène revient donc de frs. 1,25 à frs. 1,50.

Puisqu'un mètre cube d'acétylène donne le même éclairage que vingt mètres cubes de gaz ordinaire, cela revient à dire que dans toute localité où le gaz ordinaire coûte plus de six à huit centimes le mètre cube, la supériorité économique de l'acétylène est évidente. Comme il n'existe pas en France de ville où le gaz ordinaire d'éclairage soit livré à un prix inférieur à dix centimes par mètre cube, en ce qui concerne, partout en France, l'éclairage à l'acétylène est l'éclairage le meilleur marché qui soit.

Les chiffres précédents attestent, en outre, que, suivant les villes, la lumière de l'acétylène coûte de deux à trois fois moins cher que celle du gaz d'éclairage ordinaire.

Encore devons-nous ajouter que le prix du carbone est sensiblement réduit par le Comptoir de Vente pour les éclairages municipaux.

Quant à l'éclairage électrique, son prix de revient étant supérieur à celui du gaz ordinaire, supporte moins encore la comparaison avec le prix de l'éclairage à l'acétylène.

Ainsi l'acétylène présente déjà cette double supériorité: que chacun peut le produire aisément chez soi; et qu'il n'est pas d'éclairage plus économique. Il n'est pas, non plus, d'éclairage plus brillant.

L'acétylène est le gaz le plus carburé qu'on connaisse. Il contient 92,3 0/0 de son poids de carbone pur. C'est à cette richesse de composition qu'il doit de produire une flamme d'un blanc magnifique, d'une fixité absolue, une lumière chaude et agréable, qui n'altère pas les couleurs, qui ne fatigue pas la vue, enfin qui ne produit pas, comme le gaz ordinaire ou le pétrole, cette fine poussière de charbon qui noircit les plafonds, les murs, les tableaux.

Toutes ces qualités font de l'acétylène un agent d'éclairage sans rival. D'ailleurs, voici comment les savants les plus compétents classent les diverses sources lumineuses, par ordre de puissance: au premier rang le soleil; puis immédiatement après l'acétylène; ensuite, le magnésium, l'arc électrique; la lumière oxydrique; le platine fondu; ici seulement viennent les incandescences par le gaz ordinaire, le pétrole, l'alcool; enfin arrivent le gaz ordinaire, le pétrole, l'huile végétale, la bougie stéarique, la chandelle et la torche de résine.

Il nous reste à répondre à une dernière objection, due à l'ignorance ou à la malveillance. On pourrait dire: «Oui, l'éclairage à l'acétylène ne supporte aucune comparaison au point de vue de la commodité, ou de la beauté, ou du bon marché; mais il est d'un emploi dangereux.» — La réponse est aisée.

Les accidents qui ont signalé l'entrée de l'acétylène dans l'usage courant sont tous dus à des imprudences: l'acétylène gazeux (cela a été établi par les travaux de l'illustré BERTHELOT), employé sous la pression normale est aussi inoffensif que le gaz de la houille; il est beaucoup moins dangereux que les essences minérales.

M. MOISSAN, de l'Académie des sciences, a, lui aussi, démontré que l'emploi de l'acétylène, sous la pression ordinaire des conduites de gaz d'éclairage, et même à une pression un peu supérieure, ne présente pas plus de dangers que ce dernier.

accidents causés par le gaz d'éclairage l'électricité, le pétrole, l'essence minérale. Après cette étude rapide, mais où nous n'avons laissé sans réponse aucune objection, il nous est possible de conclure.

Ainsi par son installation facile, par son emploi commode, par la lumière incomparable qu'il procure, par l'économie qu'il réalise, par sa sécurité relative, l'éclairage à l'acétylène sera appelé nécessairement à remplacer aussi bien pour les usages publics, que chez les particuliers, tous autres modes d'éclairage. Il existe déjà en France une cinquantaine de villes entièrement éclairées à l'acétylène au moyen d'une usine centrale. Le nombre en augmentera rapidement. Quant aux particuliers, comment hésiteraient-ils à utiliser un système d'éclairage économique, brillant, d'une commodité et d'une simplicité extrêmes, qu'ils peuvent produire eux-mêmes, suivant leurs besoins, sans être les tributaires d'aucune compagnie?

Bulletin Financier

Les affaires sont toujours très calmes; nous approchons du reste de la fin du mois et par conséquent de la liquidation et les positions paraissent être prises.

Il faudrait donc un gros événement pour modifier les dispositions de la place.

Nous retrouvons le 3 0/0 à 95.62 sans changement notable.

Les Sociétés de Crédit conservent leurs cours de samedi; le Comptoir National d'Escompte à 590; le Crédit Foncier à 670; le Crédit Lyonnais à 1.079 et la Société Générale à 628.

Les chemins français n'ont pas sensiblement varié: le Lyon à 1302; le Midi à 1152; le Nord à 1750 et l'Orléans à 1450.

Le Suez en nouvelle hausse de 15 fr. clôture à 4130.

La plupart des fonds étrangers sont en hausse: l'Extérieure a passé de 82,10 à 82,47; l'Italien à 101,70, le Portugais à 59,15.

Le Russe Consolidé cote 94,35; le 3 0/0, 1891 a passé de 77,05 à 77,75. Le Turc Unifié cote 79,77; la Banque Ottomane, 590.

C'est le 16 avril prochain qu'aura lieu l'emprunt de la ville de Paris dont il a déjà été question en janvier et février.

Cet emprunt est représenté par des obligations de 500 fr. rapportant 12 fr. 50 par an. A ce prix, les nouvelles obligations donneront un intérêt d'environ 3 0/0 sans tenir compte des lots qui comprennent 2 gros lots de 200,000 fr. et 2 lots de 100,000 fr.

MANDELLI, CAHORS

En face la Mairie
HORLOGER, BIJOUTIER
JOAILLER
CORBEILLES DE MARIAGE
Fantaisie. — Articles de Religion
ACHAT ET ÉCHANGE DE DIAMANTS
ET DE MATIÈRES OR ET ARGENT
Réparation et gravure

Seul représentant de l'OMÉGA
Seul représentant de l'ORFÈVRE CHRISTOFLE

Ancien cabinet dentaire HUGGINS & BAKER

75, BOULEVARD GAMBETTA

Monsieur L. Maury, Chirurgien-Dentiste diplômé de la Faculté de médecine de Paris et de l'École dentaire de France.

Monsieur L. Morand, Chirurgien-Dentiste diplômé de la Faculté de Médecine et de l'École Dentaire de Bordeaux.

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
69, BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS
IL GARANTIT SON TRAVAIL
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME.

FÊTES DE PAQUES, 1904

Extension de la durée de validité des billets Aller et Retour
A l'occasion des Fêtes de Pâques, les billets Aller et Retour, à prix réduits, qui auront été délivrés aux prix et conditions des tarifs spéciaux G. V. n° 2 et G. V. n° 102, du Samedi 26 mars au mercredi 13 Avril inclus, seront valables pour le retour jusqu'au dernier train du Jeudi 14 Avril.

BOURSE DE PARIS

RENTES ET ACTIONS
AU COMPTANT ET A TERME

3 0/0.....cpt	95 75
Jouissance 1 ^{er} oct. 1903.tme	95 62
3 0/0 amor. Der. an. 1943.cpt	97 90
Jouiss. 16 oct. 1903....tme	98 00
Banque de France.....cpt	3795 ..
Action nom. jouis. 26 juin tme	3775 ..
Banque de Paris.....cpt	1060 ..
500 fr. t. p. jouiss. juillet.tme	1065 ..
Crédit Foncier.....cpt	670 ..
500 fr. t. p. jouiss. juillet.tme	670 ..
Crédit Lyonnais.....cpt	1079 ..
500 fr. t. p. jouiss. 25 sep.tme	1079 ..
Société générale. louis. oct.cpt	626 ..
Est.....cpt	917 ..
500 fr. t. p. jouiss. nov....tme	917 ..
Paris-Lyon-Méditerranée.cpt	1304 ..
500 fr. t. p. jouiss. nov....ter	1302 ..
Midi.....cpt	1153 ..
500 fr. t. p. jouiss. juill..tme	1152 ..
Nord.....cpt	1745 ..
400 fr. t. p. jouiss. juill..tme	1750 ..
Orléans.....cpt	1452 50
500 fr. t. p. jouiss. oct....tme	1450 ..
Ouest.....cpt	892 ..
500 fr. t. p. jouiss. oct....tme	892 ..
Métropolit. 250 f. t. p. jouiss. tme	523 ..
Suez act. 500 f. t. p. j. juill.tme	4130 ..
— s ^e civile.....juill.cpt	3090 ..
Proc. Thomson-Houston. j.tme	648 ..
Espagne extér. 4 0/0 oct....tme	82 47
Russe 4 0/0 1901.....déc.cpt	95 30
— 3 0/0 1896.....nov.cpt	76 45
Rio-Tinto....jouiss. nov.tme	1275 ..

MINES D'OR

Rand Mines.....	228 ..
Chartered.....	43 50
East Rand.....	153 ..

Cours de Paris

Blés (77/75 à l'hectolitre) les 100 kil. net comptant. — Cour. 21 50 à 21 75; avril 21 75 à 22 »; mai-juin 21 50 à 21 75; 4 de mai 21 25 à 21 50; juillet-août 21 25 à »; Circ.: 3,000. Liq.: ».

Farines (Fleur de Paris, les 100 kil. net sans esc.). — Courant 28 50 à 28 75; avril 28 75 à 29 »; mai-juin 29 » à 29 25; 4 de mai 29 » à 29 25; juillet-août 29 » à »; Circ.: 1,200. Liq.: 900.

Avaines (100 kil. cpt s. esc.; poids 45 à 47 k. à l'hect.) — Cour. 14 50 à 14 75; avril 14 50 à 14 75; mai-juin 14 75 à »; 4 de mai 14 75 à 15 »; juillet-août 15 » à 15 25. Circ.: 750. Liquid.: ».

Seigles (69/72 kil., les 100 kil. net comptant). — Cour. 14 75 à »; avril 14 75 à 15 »; mai-juin 15 » à »; 4 de mai 15 » à »; juillet-août 14 75 à 15 ». Circ.: 500; Liq.: ».

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE maxima	TEMPÉRATURE minima	Pression atmosph. réduite au niv. de la mer	Temps
27 Dim.	+ 15	+ 1,5	767	Beau
28 Lundi	+ 22	+ 2	770	Beau
29 Mardi	+ 23	+ 2,5	766	Cour.

Allitude moyenne de Cahors, (Lycée), 123 mètres au dessus du niveau de la mer.

Temps probable: Variable.
D^r HERBEAU

Bulletin d'abonnement au « Journal du Lot »

Pour s'abonner, il suffit de détacher ce bulletin — après l'avoir complété et signé — et l'envoyer à l'Administration du journal, 1, rue des Capucins, Cahors, sous enveloppe affranchie.

M

déclarant à un abonnement d'un an, à dater du

Le soussigné s'engage à payer la somme de neuf francs contre un mandat qui sera recouvré par les soins de l'Administration des Postes, quelques jours après la souscription (onze francs pour les départements non limitrophes).

Signature et adresse de l'abonné

(1) Voir le numéro du 23 mars.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets de libre circulation pour les plages des Côtes Sud de BRETAGNE

Pour répondre au désir des touristes qui se proposent, soit de faire un voyage d'excursion sur les Côtes Sud de Bretagne sans programme arrêté d'avance, soit de s'installer sur une des plages de la côte et de rayonner de là sur les autres localités de cette région si variée et si intéressante, la Compagnie d'Orléans, délivre chaque année, du samedi veille de la fête des Rameaux, au 31 Octobre inclusivement, au départ de toute gare du réseau, des billets d'abonnement pour bains de mer et excursions sur les plages des Côtes Sud de Bretagne, dont les prix sont fixés ainsi qu'il suit :

1° Au départ de toute gare du réseau située à plus de 500 kilomètres au plus de Savenay, 100 fr. en 1^{re} classe, et 75 fr. en 2^e classe.

2° Au départ de toute gare du réseau située à plus de 500 kilomètres de Savenay, les prix ci-dessus augmentés par chaque kilomètre de distance en plus de 500 kilomètres de 0 fr. 1344 en 1^{re} classe, et de 0 fr. 0972 en 2^e classe.

3° Les billets d'abonnement pour bains de mer et excursions aux plages des Côtes Sud de Bretagne se composent de trois coupons donnant droit :

Le 1^{er} à un voyage aller, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires entre le point de départ et l'une quelconque des gares de la ligne du Croisic et de Guérande à Châteaulin et des lignes d'embranchement vers la mer (Quiberon, Concarneau, Pont-l'Abbé, Douarnenez).

Le 2^e à la libre circulation sur cette ligne et ses embranchements vers la mer, avec arrêts facultatifs à toutes les gares ;

Le 3^e à un voyage retour, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires, entre l'une quelconque des mêmes gares et le point de départ primitif.

Validité. — La durée de validité des billets d'abonnement pour bains de mer et excursions aux plages des Côtes Sud de Bretagne est de 33 jours ; cette durée peut être prolongée une ou deux fois d'un mois, moyennant le paiement pour chacune de ces périodes d'un supplément égal à 25 0/0 du prix initial, sans que la validité puisse, en aucun cas, dépasser le 15 Novembre.

La demande pour billets d'abonnement doit être accompagnée d'un portrait photographié d'environ 0,04x0,03 sur épreuve non collée. Ce portrait sera collé par les soins de la Compagnie sur le billet d'abonnement.

Facilités données aux voyageurs pour aller visiter les plages de Bretagne desservies par le réseau d'Orléans.

La Compagnie d'Orléans délivre pendant la période du Samedi, veille de la fête des Rameaux, au 31 octobre (inclusivement) des billets d'aller et retour individuels en 1^{re}, 2^e et 3^e classes pour les stations balnéaires de St-Nazaire, Pornichet, Escoubiac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Quiberon, St-Pierre-Quiberon, Plouharnel-Carnac, Vannes, Lorient, Quimper, Concarneau, Quimper, Pont-l'Abbé, Douarnenez et Châteaulin.

En vue de faciliter les déplacements, la compagnie délivre du samedi, veille de la fête des Rameaux (inclus au 1^{er} octobre) aux familles d'au moins 3 personnes payant place entière et voyageant ensemble, des billets d'aller et retour collectifs de famille en 1^{re}, 2^e et 3^e classes, de toutes stations du réseau pour les stations balnéaires dénommées ci-dessus distantes d'au moins 125 kilomètres de la station de départ.

Les billets sont établis par l'itinéraire à la convenance du public ; l'itinéraire peut n'être pas le même à l'aller et au retour.

Le prix est ainsi fixé : Pour les trois premières personnes, prix des billets aller et retour ordinaires dont la délivrance est prévue au paragraphe 1^{er} du Tarif spécial G. V. N° 2.

Pour chaque personne en plus, à partir de la quatrième, réduction de 50 0/0 sur le prix des billets simples, applicable aux trajets d'aller et retour.

Le chef de famille peut être autorisé à revenir seul à son point de départ à la condition d'en faire la demande en même temps que celle du billet.

Il peut, en outre, obtenir une carte d'identité sur la présentation de laquelle il pourra voyager isolément à moitié prix du tarif général pendant la durée de la validité de la famille, entre le lieu de départ et le lieu de destination mentionnés sur le billet.

La durée de validité des billets est de deux mois et part de la délivrance des billets, ce jour non compris ; elle peut être prolongée d'un mois, moyennant le paiement d'un supplément de 20 0/0 du prix du billet. Toutefois la date d'expiration de la validité des billets précités ne peut, en aucun cas, dépasser le 15 novembre à minuit (Nuit du 15 au 16 Novembre).

PELERINAGE A ROCAMADOUR

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS A l'occasion du Pèlerinage de Rocamadour (Lo.), il est délivré, chaque année, du samedi, veille de la fête des Rameaux, au 31 octobre inclus, des billets aller et retour de toutes classes pour Rocamadour, avec réduction de 40 0/0 en 1^{re} classe, de 35 0/0 en 2^e classe et de 30 0/0 en 3^e classe, sur le double des prix des billets simples ;

Aux gares distantes de Rocamadour de 250 kilomètres au plus. Les billets de Pèlerinage donneront droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs, à l'exception des trains poste et express ; ils sont valables pour le retour jusqu'au surlendemain du jour de leur délivrance.

VOYAGES D'EXCURSIONS AUX Plages de la Bretagne

Tarif G. V. N° 5 (Orléans) Du 1^{er} Mai au 31 Octobre, il est délivré des billets de voyage d'excursion aux Plages de Bretagne, à prix réduits, et comportant les parcours ci-après : Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Savenay, Questembert, Ploërmel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Le Palais (Belle-Ile-en-Mer), Lorient, Quimperle, Rosperden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Châteaulin.

Durée : 50 jours Prix des billets (aller et retour) : 1^{re} Classe, 45 fr. — 2^e Classe 36 fr.

Ces billets comportent la faculté d'arrêter à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets.

En outre, il est délivré au départ de toute station du réseau d'Orléans pour Savenay ou tout autre point situé sur l'itinéraire du voyage d'excursion indiqué ci-dessus et inversement de Savenay ou de tout autre point situé sur le dit itinéraire à toute station du dit réseau, les billets spéciaux de 1^{re} et de 2^e classes réduits de 40 0/0, sous condition d'un parcours de 50 kilomètres par billet.

EXCURSIONS AUX GORGES DU TARN

Il est délivré, pendant toute l'année, des billets de voyage circulaire de 1^{re} et de 2^e classe, permettant de visiter les Gorges du Tarn et comprenant les itinéraires ci-après, savoir :

Paris, Montargis via Moret ou Corbeil, Arvant, Neussargues, Garabit, Mende ou Banassac-la-Croisne (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Saveriac-le-Château, Rodez, Figeac, Brive, Limoges, Vierzon, Paris.

1^{re} classe : 118 fr. — 2^e classe : 83 fr. Paris, Montargis via Moret ou Corbeil, Arvant, Neussargues, Garabit, Mende ou Banassac-la-Croisne (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Saveriac-le-Château, Rodez, Figeac, Brive, Limoges, Vierzon, Paris.

1^{re} classe : 130 fr. — 2^e classe : 93 fr. Paris, Vierzon, Limoges, Brive, Figeac, Rodez, Saveriac-le-Château, Mende ou Banassac-la-Croisne (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Saveriac-le-Château, Rodez, Figeac, Brive, Limoges, Vierzon, Paris.

1^{re} classe : 136 fr. — 2^e classe : 96 fr. Figeac, Neussargues, Garabit, Toulouse, ou Capdenac, Rodez, Mende ou Banassac-la-Croisne (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Saveriac-le-Château, Rodez, Figeac, Brive, Limoges, Vierzon, Paris.

1^{re} classe : 64 fr. — 2^e classe : 47 fr. Validité des billets : 30 jours, non compris le jour de départ.

NOTA. — Les voyageurs peuvent commencer leur voyage à toutes les gares situées sur l'itinéraire du voyage circulaire, mais ils doivent suivre cet itinéraire dans l'ordre indiqué ci-dessus, l'excursion des Gorges du Tarn n'étant possible que dans le sens de la descente. Il n'est rien remboursé pour les parcours abandonnés. Les frais de l'excursion dans les Gorges du Tarn ne sont pas compris dans les prix des billets de voyages circulaires.

BAINS DE MER EN BRETAGNE

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du samedi, veille de la fête des Rameaux, au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des Billets d'Aller et Retour de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, (Sainte-Marguerite), Escoubiac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Naval, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Le Palais-Belle-Ile-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperle (Pouldu), Concarneau Quimper (Bénodet, Beg-Meil, Fousnant), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnenez, Châteaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

Voyage circulaire en Bretagne

A prix très réduits La Compagnie d'Orléans, d'accord avec celle de l'Ouest, en vue de faciliter les excursions en Bretagne, délivre toute l'année dans toutes les gares du réseau d'Orléans, aux prix très réduits de 65 francs en 1^{re} classe et de 50 francs en 2^e classe, des billets circulaires, valables 30 jours comprenant le tour de la presqu'île :

Rennes, Saint-Malo, St-Servan, Dinard, St-Brieux, Lannion, Morlaix, Roscoff, Brest, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Concarneau, Lorient, Auray, Quiberon, Vannes, Savenay, Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Redon et Rennes.

Le voyageur partant d'un point quelconque pour aller rejoindre cet itinéraire, pourra obtenir dans ce but et sur demande faite à la gare de départ, 4 jours au moins à l'avance, un billet de parcours complémentaire de la classe du billet circulaire, et comportant une réduction de 40 0/0, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres.

La même réduction lui sera accordée après l'accomplissement du voyage circulaire, soit pour revenir à son point de départ initial, soit pour se rendre sur tel autre point qu'il aura choisi.

NOTA. — Le voyage circulaire peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

Billets collectifs de Famille à prix réduits

A L'OCCASION DES VACANCES DE PAQUES 1904

En vue de faciliter les déplacements pendant les vacances de Pâques, la Compagnie d'Orléans délivre, du samedi, veille des Rameaux (26 mars), au Lundi de Pâques (4 Avril) inclus, de toute station de son réseau pour toute autre station du réseau, distante d'au moins 125 kilomètres de la station de départ, des billets d'aller et retour collectifs de Famille en 1^{re}, 2^e et 3^e classes aux conditions suivantes :

Les billets sont établis par l'itinéraire à la convenance du public ; l'itinéraire peut n'être pas le même à l'aller et au retour.

Le prix est ainsi fixé :

Pour les trois premières personnes, prix des billets d'aller et retour ordinaires dont la délivrance est prévue au paragraphe 1^{er} du Tarif spécial G. V. N° 2 ; pour chaque personne en plus, à partir de la quatrième, réduction de 50 0/0 sur le prix des billets simples aux trajets d'aller et de retour.

Il peut être délivré au chef de famille titulaire d'un billet de famille et en même temps que ce billet, une carte d'identité sur la présentation de laquelle il sera admis à voyager isolément à moitié prix du tarif général pendant la durée de la validité de la famille, entre le lieu de départ et le lieu de destination mentionnés sur le billet.

Le chef de famille conserve le choix de la classe dans laquelle il pourra effectuer ses voyages à demi-tarif.

L'itinéraire à suivre pour ces voyages sera l'itinéraire inscrit sur le billet collectif ou un itinéraire plus court et sans arrêt en cours de route.

Exceptionnellement le chef de famille peut être autorisé à revenir seul à son point de départ à la condition d'en faire la demande en même temps que celle du billet. Dans ce cas il lui est délivré un coupon spécial pour son voyage de retour, lequel doit être signé par le titulaire avant usage.

La durée de validité est fixée à 33 jours et ne peut être prolongée.

Le délai de validité part du jour de la délivrance des billets, ce jour non compris.

Les voyageurs ont la faculté de s'arrêter à toutes les gares desservies par les trains et situées sur l'itinéraire ; mais ils doivent faire apposer à l'arrivée, sur leurs billets, dans l'une des cases réservées à cet effet, le timbre de la gare où ils s'arrêtent.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris-Quai-d'Orsay une exposition permanente d'environ 1 600 œuvres artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes, des régions desservies par son réseau.

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 8

L'AMOUR et L'ARGENT

PAR Jules de GASTYNE PREMIÈRE PARTIE

— Je te remercie, mon ami, fit le comte ; mais que vais-je répondre à Achille ? C'est là ce qui me tue... — Tu lui diras que Jeanne est jeune encore ; que je ne suis pas décidé. Il n'y a pas péril en la demeure que diable ? Je ne la marie pas demain... — On lui a dit qu'un banquier... — Le Lourdelle ! Oui, c'est vrai. Il s'est mis sur les rangs, mais c'est tout. Il n'y a rien de fait. — Il a près de quarante ans ce Le Lourdelle ? — Trente-huit. — Jeanne ne l'aime pas. — Elle l'aime. Le Lourdelle est un homme de mérite, parti de rien ; il est venu à Paris avec trente-trois francs dans sa poche. C'est lui qui me l'a raconté. Il est aujourd'hui quatre ou cinq fois millionnaire.

— Comment a-t-il gagné cela ? — Par son travail, en faisant fructifier les capitaux des autres. Ces quatre ou cinq millions ne sont que l'écume prélevée sur les fortunes qu'il a édifiées. Vois combien cela représente d'argent gagné !... C'est une intelligence trempée dans le malheur. Il a eu des années dures et des heures pénibles, des nuits sans sommeil et des jours sans pain. Tu n'as jamais connu cela toi, Montbrison ! Et c'est un honnête homme !... — Il court cependant sur son compte certains bruits, fit le comte. — Il y a toujours des calomnies qui rampent comme de petites vipères autour de ceux qui ont réussi ; répondit le baron en haussant les épaules. — Enfin, c'est un aigle, ce Le Lourdelle dit Montbrison d'un air ironique. — C'est un travailleur... un producteur... — Ou un grugeur... Vernaudeau m'en a parlé. — Vernaudeau ferait beaucoup mieux de s'occuper de ses affaires ou plutôt des tiennes qu'il a menées fort mal, répliqua sèchement le baron. — Enfin te voilà coiffé de ce Le Lourdelle ? — Il m'a fait gagner de l'argent et il m'en fera gagner encore. Le comte fit un mouvement brusque. — Et tu lui donneras ta fille comme récompense de ce service ? ne put-il

s'empêcher de dire. Grandvilliers avait pâli à son tour. — Montbrison ! s'écria-t-il, la voix étranglée par un commencement de colère. Le comte s'était redressé fièrement. Il imposa silence de la main à son ami, et le regardant bien en face. — Laisse-moi parler à mon tour, car mon tour est venu. Je suis ruiné. J'ai mangé ma fortune. Je l'ai gaspillée, jetée au vent, si tu le veux, sottement, bêtement, je n'aurais peut-être pas de domicile demain ; mais jamais, du moins, vive Dieu ! l'idée ne me serait venue de sacrifier le bonheur de mon enfant pour payer les spéculations plus ou moins heureuses ! L'argent n'est pas tout dans la vie, Grandvilliers ! Ce serait trop malheureux pour ceux qui n'ont pas et n'ont pas d'espoir d'en acquérir jamais ! Je souhaite à ta fille beaucoup de bonheur. Et je lui souhaite surtout de ne jamais apprendre à quel heureux hasard elle doit son mari. Adieu, Grandvilliers. Le baron était resté bouche bée, interdit, sans voix. livide et les dents serrées, il n'avait pas la présence d'esprit de serrer la main que le comte lui tendait. Celui-ci avait pris son chapeau. — Tu t'en vas ainsi, balbutia Grandvilliers. — Oui, dit le comte, voilà deux heures que nous nous parlons sans nous entendre, et je crois que plus nous nous par-

lons, moins nous nous entendons ! — Il salua et sortit. Grandvilliers resta seul ; puis, se laissant tomber accablé sur un fauteuil. — Montbrison a peut-être raison, murmura-t-il ; mais puis-je donner ma fille à un jeune homme qui n'a rien. Le comte était sorti de l'hôtel Grandvilliers à pas rapides. Il était énervé et fiévreux. Le baron avait toujours été son ami, et il ne se sentait pas le courage de lui en vouloir. Grandvilliers était pratique. Il prévoyait l'avenir. Son malheur à lui venait de ce qu'il n'avait jamais songé au lendemain. Le temps s'était refroidi brusquement. Des tourbillons de neige à demi fondus voletaient en l'air. Le ciel semblait s'être glacé aux paroles du père de Jeanne. M. de Montbrison avait renvoyé sa voiture. Il fit signe à un fiacre qui passait et lui donna son adresse. Il rentrait chez lui la mort dans l'âme. Il était sûr de trouver Achille qui l'attendait avec anxiété. Qu'allait-il lui dire ? Le jeune homme ne lirait-il pas sur sa figure même s'il voulait dissimuler, l'insuccès de sa démarche ? Quelle douleur lui était réservée ! Quand le comte traversa le boulevard, son cœur se serra ; il vit les fenêtres brillamment éclairées comme de coutume.

Il aperçut derrière les rideaux lumineux des silhouettes connues. Ses amis s'amusaient, jouaient et riaient là dedans ; peut-être jasaient-ils sur son absence et parlaient-ils de sa ruine qu'on connaissait ; que produirait sur eux la nouvelle de sa disparition ? Quelles exclamations de surprise. L'homme qui s'engloutit dans les flots laisse à peine une ride d'un instant sur la surface de la mer. Le fiacre prit la Chaussée-d'Antin et monta rue Blanche, où le comte habitait. Il était onze heures. Achille était dans le bureau, guettant la venue de son père. Un nuage passa sur le front de ce dernier. Le jeune homme s'était levé vivement et, en voyant le comte, il avait compris qu'un malheur le menaçait. — Eh bien ? demanda-t-il d'une voix étranglée par l'anxiété. — Eh bien ! dit brusquement le gentilhomme, je n'ai pas réussi. — Le baron a refusé ? — Il n'a pas refusé ; mais Jeanne est jeune. Tu es jeune aussi, sans position. — Sans position ? dit Achille surpris, ne sommes-nous pas riches ? — Certainement, répondit le comte, embarrassé, mais notre fortune n'est rien auprès de celle du baron de Grandvilliers. Achille leva les yeux au ciel.

— Et c'est pour cela que M. de Grandvilliers m'a refusé la main de sa fille qui m'aime, il le sait. — Il ne l'a pas refusée, mais il veut attendre, dit le comte, très gêné... — Attends !... fit Achille... je vous en supplie, mon père, ne me cachez rien !... — Je ne te cache rien, je te le jure. — Et Le Lourdelle ? — Il y a l'air de conclure : le baron me l'a affirmé. — Et Jeanne ? — Jeanne ne sait rien. — Achille fit un mouvement de joie. — Je lui apprendrai tout et nous nous défendrons. — C'est votre droit, dit le comte, heureux de voir son fils reprendre quelque espoir. — Je lui dirai, reprit le jeune homme avec feu, que c'est pour une mesquine question d'argent qu'on veut nous séparer. Elle en sera indignée comme moi elle résistera à son père... Elle refusera de voir ce Le Lourdelle, et il faudra bien que le baron cède à nos instances. Je ne lui demande pas de dot à M. de Grandvilliers. Nous nous aimons assez pour nous contenter de peu, et chercher notre bonheur ailleurs que dans le luxe. Jeanne a les mêmes goûts que moi ; ce que je possède nous suffira. Le comte eut un tressaillement. (A suivre.)

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 16

LES DRAMES DU CŒUR

PAR A. VILLIERS PREMIER ÉPIQUE

LE MOULIN GALANT

Une vieille histoire Il descendit alors, suivi du père, dans le jardin. Au fond, la porte de communication était ouverte. Il entra dans la maison contiguë ; dans cette maison personne. Il ouvrit la porte donnant sur l'autre rue, et reconnut l'endroit où la voiture attendait. — Il eut alors un cri de rage et de désespoir. — Et c'est moi, moi, s'écria-t-il, moi qui l'ai conduite dans ses bras... Ah ! je me vengerai ! Le malheureux Pierre étendit les bras et tomba à la renverse, comme si ce dernier cri l'eût tué... Ici la Biscotte s'arrêta. Elle était redevenue pâle, et ses yeux semblaient froids. Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas le traité avec l'Agence Havas.

une vision terrible qui revenait sans cesse devant elle. — Après ? demanda Bernard, presque aussi pâle que sa mère. — Non, non, dit-elle, assez pour aujourd'hui ; j'ai froid, la fin de cette histoire me tue ; une autre fois mon fils... mais si tu rencontres Pierre Lenoir prends un autre chemin, car sa vengeance, c'est la mort ! VI Une visite à la maison d'Ormozy La meunière du Moulin-Galant, émue de l'accident arrivé à Hector, ne s'était pas aperçue tout d'abord de l'absence du comte Gontran de Chavenay. Lorsqu'elle en fit la remarque, on lui dit que le comte s'était arrêté pour causer avec un paysan, mais qu'il ne pouvait tarder à rentrer. Et comme les chasseurs avaient faim, ils avaient oublié devant le civet de lièvre et le roti de chevreuil, l'absence du comte et l'accident d'Hector. Retournons sur nos pas et suivons Gontran. Après l'accident, et convaincu que son ami serait bien soigné, il s'arrêta à moitié chemin du village, à l'endroit où le matin il avait aperçu le petit Marcel. Aussitôt que Marcel vit les chasseurs, il sortit de sa hutte et descendit sur le chemin ; Gontran lui fit un signe et il resta en arrière.

— Me voici, monsieur, dit Marcel. — C'est bien, mon ami, tu seras récompensé de ton zèle. — Oh ! dit l'enfant, ce n'est pas pour l'argent que je suis venu. — Et pourquoi donc ? fit Gontran surpris. Le petit rougit. — C'est que, dit-il, je connais votre nom, et mon père autrefois était berger chez le fermier de M. de Chavenay. — Eh bien ? — Un jour, mon père se cassa la jambe, et comme il se lamentait, madame la comtesse vint le voir, et il ne manqua de rien. — Ma pauvre mère ! murmura Gontran. — Puis il reprit : — Comment donc as-tu appris mon nom ? Je ne suis ici que d'hier. — J'ai demandé, reprit finement Marcel, tout le pays vous connaît déjà. — C'est bien, dit Gontran, et je te remercie, mon ami, de ton dévouement car, si j'ai bien compris, je puis compter sur toi. — Oh ! oui, monsieur le comte, tout ce que vous me commanderez de faire sera fait, si c'est possible. — Merci, mon ami. Pour l'instant ce que je désire de toi est facile à accomplir. — Tant pis. — Pourquoi ce regret ?

— Parce que je ne pourrai pas vous prouver que je suis capable de quelque chose. — Le moment viendra, sois tranquille. Seulement, souviens-toi d'une chose : c'est que le dévouement ne se prouve pas par des actions, il se prouve aussi par la modestie et la discrétion. — Oh ! dit l'enfant, je serai muet comme une pierre. Que faut-il faire ? — Me conduire à Ormozy. — Et c'est tout ? — Si tu as de l'intelligence, tu dois deviner où je veux aller. Marcel fit signe qu'il avait compris et partit devant. Le comte le suivait regardant les effets de lumière que la lune projetait déjà sur les nappes mornes de l'eau des tourbières. Il arriva bientôt à Ormozy. Marcel le conduisit tout droit devant la maison de la dame au masque de veilleurs où, le matin même, Thomas Rupert avait eu tant de peine à entrer. — C'est là, dit-il. Gontran jeta un long regard à travers la grille, cherchant à percer l'obscurité et le secret de cette maison. Il resta quelque temps ainsi, et fut tiré de sa contemplation par l'aboiement soudain d'un grand lévrier qui se dressa contre la grille. — Actéon ! fit le comte, Actéon, c'est toi ? Le chien, qui le reconnut sans doute,

bondit en poussant des cris de joie. Le comte alla pour tirer la poignée de fer qui correspondait à la sonnette, lorsque Marcel lui dit : — On ne vous ouvrira pas, monsieur, c'est inutile. — Bon, tu vois bien que le chien me connaît ; la maîtresse me reconnaîtra. — Je n'en doute pas, répondit Marcel, mais c'est surtout parce qu'elle vous connaît qu'elle refusera de vous voir. Le comte sourit en homme qui n'a pas l'habitude d'être refusé. — Tiens dit-il, on a entendu les cris du chien, et l'on vient déjà. — En effet, la tête de Grégoire passa par l'ouverture de la porte entrebâillée, et une voix cria : — Actéon, ici ! — Laissez-moi m'informer avant de vous montrer, dit tout bas Marcel ; après vous verrez. — Eh ! père Grégoire, c'est moi ! cria le petit. — Qui toi ? — Marcel ! — Et que diable veux-tu ! grommela le jardinier en avançant. Le chien aboyait toujours. Le comte s'était retiré derrière un des arbres qui ombrageaient l'entrée de la propriété. — Je viens en passant, père Grégoire, m'assurer que vous n'avez plus besoin de rien.

— Bon, merci ; on ne fait pas de commission à l'heure qu'il est, dit le jardinier. A bas, Actéon, et tais-toi. — Dites donc, père Grégoire, dit l'enfant avec mystère, il est venu un monsieur voir la dame et elle l'a reçu. — Comment sais-tu cela petit gueux ? — Je l'ai vu sortir comme j'apportais le lait. — Ah ! ah ! et tu n'as rien entendu ? — Oh ! rien du tout, monsieur Grégoire. — Une autre fois, reprit le gardien, tu tâcheras aussi de ne pas voir, ou sinon tu perdras ma pratique. — On ne verra rien, dit Marcel. — Mais qu'a donc ce chien à aboyer ainsi ? fit Grégoire en retenant Actéon, qui sentant Gontran, passait sa tête à travers les barreaux de la grille et aboyait c'est, Marcel, imbécile, tu le connais bien. — Non, ce n'est pas Marcel que cette bête appelle, dit le comte en se montrant, c'est moi. — Grégoire sans songer que la grille les séparait du nouveau venu, fit un bond en arrière. Gontran caressait Actéon qui lui léchait les mains. — Que voulez-vous ? demanda le cerbère à moitié rassuré. (A suivre.)